



**Jendredi**  
**6 février 2014**

**Pour un franc succès de la  
journée d'action, de grève et de  
manifestations du jeudi 6 février  
2014**

La CGT-INRA appelle l'ensemble de nos collègues de travail, qu'ils soient temporaires ou permanents, en situation précaire ou sur emplois statutaires de la Fonction Publique d'Etat à se mettre en grève pour participer activement aux rassemblements et manifestations organisées par les Unions Départementales de la CGT dans toutes les préfectures et dans de nombreuses autres grandes villes.

## **Manifestations :**

Coordonnées de  
la manifestation dans votre région  
<http://www.carte.cgt.fr/index.php>

**La CGT-INRA partage l'analyse de la situation économique et politique de la Confédération et reprend à son compte ses mots d'ordre :**

- **Revaloriser immédiatement le SMIC** en portant son montant mensuel à 1 700 euros bruts (1 450 euros nets) ;
- **Mettre fin au gel de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique**, en vigueur depuis 2010 ;
- **Résorber les inégalités Femme – Homme ;**
- **Ouvrir immédiatement des négociations dans les branches et les entreprises.**

**La CGT-INRA soutient activement les revendications spécifiques de notre Fédération Education, Recherche et Culture de la CGT (FERC)**

- **Revaloriser les salaires et les pensions d'au moins 400 euros mensuellement**, tout en respectant le principe du point d'indice la Fonction Publique ;
- **Financer intégralement la Sécurité Sociale par les cotisations sociales** sans les transférer sur l'impôt ;
- **Reconnaître définitivement la qualification assurant à qualification égale, salaire égal et de fait l'égalité salariale Femme – Homme ;**
- **Transformer les emplois précaires (CDD et intérimaires) en emplois stables et qualifiés à temps plein** (CDI dans le privé et emplois statutaires de la Fonction Publique) et créer les emplois nécessaires pour satisfaire les besoins.

**Enfin, la CGT-INRA appelle à participer à cette journée pour soutenir ses propres revendications**

- 1. Obtenir le plus de postes de titulaires possibles pour assurer la titularisation de l'ensemble des collègues CDD sur fonctions permanentes ;**
- 2. Porter la part chercheur à 20 000 euros** afin de rendre moins prégnante la course aux contrats par les scientifiques et permettre à l'ensemble des membres des équipes de travailler plus sereinement ;

3. **S'opposer à la création de l'Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier (IAVF)** pour éviter que l'INRA ne se dissolve dans une superstructure niant les spécificités et l'histoire de chacune de ses composantes ;
4. **Tout mettre en œuvre pour que l'INRA ne soit pas intégré dans le campus de Paris Saclay ;**
5. Convaincre les responsables régionaux des périls encourus par les organismes de recherche en général, et l'INRA en particulier, d'être démembrés en établissements régionaux (centres actuels) et places sous la coupe des universités dans le cadre des **Communautés Universitaires d'Education (CUE)**, niant les rapports fructueux de coopération entretenus jusqu'ici avec les universités ;
6. Instaurer, en particulier au sein des **Très Grandes Unités (TGU)** et des **Unités Mixtes de Recherche (UMR)** des contre-pouvoirs, des instances de recours face aux décisions du collectif de direction (répartition des agents dans les équipes, affectation des postes et attribution des moyens financiers) ;
7. **Respecter et renforcer le rôle des Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL) et Nationales (CAPN)** dans tous les secteurs de la vie professionnelle, conformément aux textes en vigueur et en leur confiant la gestion des agents en CDD en lieu et place de la Commission Consultative des Personnels Non Titulaires (CCPNT) ;
8. Promouvoir et protéger les donneurs d'alerte en renforçant **le rôle du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CCHSCT)** pour qu'ils soient moins dépendants des présidents de centre ;
9. **Supprimer la Prime d'Excellence Scientifique (PES) et son succédané PEDR** (prime d'encadrement doctoral et de recherche) qui nie le caractère éminemment collectif (administratifs, techniciens, ingénieurs et chercheurs) du travail de recherches à l'INRA et remettre les montants correspondants dans la masse salariale de l'INRA ;
10. **Porter à 20% le rapport Nombre de promus – Nombre de promouvables aux promotions de grade des AT, TR, IE et IR ;**
11. **Porter au maximum statutaire la part de concours internes** (de promotion sur place et sur postes profilés) sur le nombre total de concours de recrutement.

***Tous ensemble dans l'action, en grève  
et dans les manifestations  
pour que le gouvernement modifie sa politique !***



**Venez renforcer un syndicat de luttes :**

**Adhérez à la CGT !**

**Syndicat National CGT-INRA** RN 10 – Porte de St Cyr 78210 Saint Cyr l'Ecole Tél : 01.39.53.56.56 Fax : 01.39.02.14.50

Mail : [cgt@inra.fr](mailto:cgt@inra.fr) Sites internet : <https://intranet.inra.fr/cgt/> et <http://www.inra.cgt.fr/>